

Pau, le 24 mars 2015

  
64 000 PAU

à : Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques  
à : Conseil Général 64 – Direction de l'Équipement  
à : Agglomération Pau-Pyrénées – Département Qualité Urbaine

objet : demande de sécurisation d'une traversée piétonne dangereuse sur la rocade de Pau

### Lettre Recommandée avec Avis de Réception

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire aujourd'hui pour vous interpellier sur la situation **dangereuse** des infrastructures routières au croisement de l'Avenue de l'Europe (*rocade de Pau*) et de l'avenue Larribau, soit devant l'entrée du nouveau site de l'entreprise TIGF.

#### FAITS :

- A cet endroit, la limitation de vitesse pour les véhicules est à 70 km/h.
- Le passage piéton est signalé par des panneaux situés au **droit** du-dit passage piéton.
- Dès ses premiers jours d'utilisation, la 308 de la Police équipée d'un radar mobile a constaté des excès de vitesses significatifs sur la rocade (*dont un à 121 km/h*) (*source : La République des Pyrénées*).
- A cet endroit commence (*ou termine !*), sur l'accotement NORD, un cheminement piétonnier longeant/desservant ensuite toute la zone *Europa*.
- Au niveau du passage piéton, un ersatz de terre-plein central équipe la chaussée. Il n'est pas assez large pour s'y tenir, provisoirement, entre les flux de véhicules, et donc traverser la rocade en 2 fois.
- Au niveau de l'accotement SUD, le trottoir n'est pas pourvu de « *bateau* ».
- Au niveau de l'accotement SUD, le trottoir n'est pas pourvu de lampadaire d'éclairage (*il y en a 1 à une dizaine de mètres, derrière un arbre, de sorte que le passage piéton n'est pas dans son cône de lumière*).
- La ligne de bus IDELIS-T3 est la seule desservant correctement la zone *Europa* pour tous les employés, et son terminus devant le site de TOTAL impose la traversée piétonne de l'Avenue de l'Europe pour les piétons se rendant sur la zone *Europa*.

#### ARGUMENTS :

- Il est compliqué, pour un piéton en pleine possession de ses capacités physiques, de traverser la chaussée d'une seule traite, au vu de la vitesse des véhicules (*quand bien même une demi-chaussée est libre, s'il arrive un véhicule sur l'autre demi-chaussée, vous n'avez pas le temps de traverser, donc vous ne vous engagez pas*) (*les automobilistes hésitent à s'arrêter pour laisser passer les piétons car, au vu de la vitesse de circulation, ils craignent les automobilistes qui les suivent*).
- Il est compliqué de traverser la chaussée avec un fauteuil roulant ou une jambe enraidie, ou en poussant un vélo, du fait de l'absence de « *bateau* » sur l'accotement SUD.
- L'éclairage de la traversée piétonne est insuffisant pour garantir la visibilité des piétons.
- La signalisation du passage piéton devrait se situer **en amont**, et non pas **au droit** du passage piéton, pour **prévenir** les automobilistes.
- De fait, les aménagements actuels, **dangereux**, sont un frein au déplacement des PMR ainsi qu'à l'utilisation des transports en commun et des vélos pour les employés, nombreux, de la zone *Europa*.

Afin de **sécuriser** la traversée des piétons, la rendre possible aux PMR, et rendre attrayante l'utilisation des transports en commun et du vélo, je vous propose aujourd'hui les recommandations suivantes.

### **RECOMMANDATIONS :**

- Limiter la vitesse à 50 km/h sur toute la zone concernée.
- Déplacer les panneaux de signalisation spécifiques au passage piéton dans les 2 sens de circulation, pour les mettre **en amont** de la traversée, et équiper ceux-ci de flashes lumineux clignotants (*vu qu'il est assez atypique d'avoir un passage piéton sur un boulevard périphérique*).
- Aménager un vrai terre-plein central (*accessible aux PMR*) permettant de traverser la chaussée en deux fois en toute sécurité.
- Aménager le trottoir de la demi-chaussée SUD de sorte à permettre le passage de fauteuils roulants ou de vélos poussés à la main.
- Aménager un éclairage de l'accotement SUD au droit du passage piétons.

### **FAUSSES SOLUTIONS ou NON SOLUTIONS :**

- Réaliser **uniquement** des opérations ponctuelles de répression au droit du point dangereux, sans réaliser d'aménagements « sécurisant » des infrastructures.

Au vu de l'argumentaire déployé ci-dessus, je vous demande de bien vouloir réaliser au plus tôt des études et des aménagements complémentaires pour **sécuriser** cette zone, dont l'utilisation piétonne est amenée à se développer.

Le plus urgent est, selon moi, bien évidemment de **ralentir** les véhicules (*et c'est aussi l'aménagement le plus simple à réaliser techniquement*) et **signaler** la zone dangereuse, pour habituer/éduquer les automobilistes habituels de la zone.

Au-delà de la **sécurisation**, indispensable, des **traversées piétonnes**, ces aménagements permettraient de sécuriser :

- la tournée à droite des usagers automobiles de la rocade dans le sens *Ouest* ⇔ *Est* et désirant emprunter l'avenue Larribau, (*je pense en particulier, mais pas uniquement, aux salariés de TOTAL, LEGRAND, IDELIS...*),
- la tournée à droite des usagers automobiles de l'avenue Larribau et désirant emprunter, dans le sens *Ouest* ⇔ *Est*, la rocade,
- la tournée à droite des usagers automobiles de la rocade dans le sens *Est* ⇔ *Ouest* et désirant rentrer sur le site TIGF,
- l'insertion sur la rocade dans le sens *Est* ⇔ *Ouest* des usagers automobiles sortant du site TIGF.

~~La solution la plus sécurisante serait encore de réaliser un rond point, mais j'imagine bien qu'un tel équipement a un coût très important.~~

Dans l'espoir que la sécurisation de la traversée piétonne puisse être réalisée dans les meilleurs délais, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

[Redacted signature area]

copie du présent courrier est adressée à :

- Association des usagers des routes du nord de Pau
- Association Pau à Vélo
- Association DUT Aquitaine Grand Pau (*Défense des Usagers des Transports*)